

Covoiturage

Soucieuse d'apporter des solutions pragmatiques à la limitation de la voiture solo, l'agglomération boulonnaise a développé deux aires de covoiturage à des endroits stratégiques du territoire, à proximité immédiate des autoroutes.

Deux aires de covoiturage

Ces deux zones étant déjà utilisées de manière spontanée pour le partage de véhicules, l'agglomération boulonnaise a souhaité les officialiser via 2 aires de covoiturage pratiques, accessibles et sécurisées.

Elles ont été réalisées avec une approche environnementale forte : places de stationnement non bitumées, plantation de végétations, candélabres solaires et système de gestion des eaux pluviales.

Soucieuse de répondre à une demande de plus en plus forte pour ce mode de déplacement mutualisé, l'agglomération travaille d'ores et déjà à une extension de l'Aire de la Poterie, ainsi qu'à une partie aérienne consacrée aux covoitureurs au niveau du futur parking relais situé à l'entrée de Capécure.



L'aire de la Trésorerie - Échangeur 33 - A16 :

37 places, 1 place PMR et 1 abri pour les vélos avec portiques.




L'aire de la Poterie - Échangeur 32 - A16

45 places, 3 place PMR et 1 abri pour les vélos avec portiques.




L'aire de la Poterie 2 - Échangeur 32 - A16


23 places, 2 place PMR.

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

 **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#)

[> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)